

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DFPE 230 Signature d'une convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Cœur, le titulaire du nouveau marché en cours d'attribution de fourniture de denrées en EAPE et la Ville de Paris pour l'opération Les Bébés Restos du cœur.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'opération « Les Restos Bébés du Cœur » qui aura lieu du lundi 6 décembre au samedi 11 décembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat tripartite avec l'association « les Restaurants du Cœur » et le titulaire du nouveau marché en cours d'attribution de fourniture de denrées en EAPE, dans le cadre de l'opération « Les Restos Bébés du Cœur » qui aura lieu du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre 2021 ou au samedi 11 décembre 2021 au choix de la mairie d'arrondissement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO